

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

**COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024
DE 16 H 00 à 18 H 00**

DELIBERATION N° 2024 – 40

Retour le 24 DEC. 2024

Objet : Modification du périmètre du VMA.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Michel SEROUX), Mr Maxime CABAYE (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS) Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Paulette JUILIEN PEUVION), Mr Adrien NAVE (avec le pouvoir de Arnaud DE RIGNÉ), Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Jean-Roger BERRIER (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Dominique FERNANDE, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Marie CIETERS), Mme Gaëlle VAUDÉ (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Marjorie GOSSELET), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), , Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Joël DUQUENOY), Mr Benoît WASCAT, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mr Arnaud DE RIGNÉ, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr, Julien QUENESSON, Mr Philippe MIGNONET, Mr Christian FOURCROY Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Joël DUQUENOY, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PÉRIN, Mr Christian LEROY, Mr Vincent LACHERÉ, Mr Michel SEROUX, Mme Véronique THIEBAUT, Mr Claude VERGEOT Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS, Mme Virginie DECROIX CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien NAVE.

Votes Pour : UNANIMITE

Ne participent pas au vote : 0

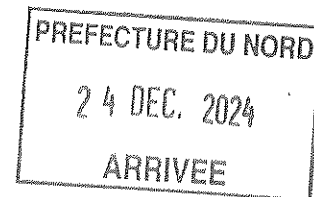
Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024
DE 16 H 00 à 18 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 40



Objet : Modification du périmètre d'assujettissement au Versement Mobilité Additionnel

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Christophe Coulon, le 19 décembre 2024,

Vu les statuts du Syndicat Mixte, en particulier son article 6.4,

Vu la délibération N° 2015 – 02 du 26 janvier 2015 instaurant la mise en place du Versement Transport Additionnel,

Vu la délibération N° 2017 – 04 du 13 février 2017 modifiant le périmètre d'assujettissement du Versement Transport Additionnel,

Vu la délibération N° 2018 – 03 du 8 février 2018 modifiant le périmètre d'assujettissement du Versement Transport Additionnel,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte par la délibération N°2018 – 20 du 2 juillet 2018,

Vu la délibération N° 2018 – 21 du 2 juillet 2018 modifiant le périmètre d'assujettissement du Versement Transport Additionnel,

Vu la délibération N° 2019 – 30 du 27 novembre 2019 modifiant le périmètre d'assujettissement du Versement Transport Additionnel,

Vu la délibération N° 2020 – 06 du 27 janvier 2020 modifiant le périmètre d'assujettissement du Versement Mobilité Additionnel,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte par la délibération N°2022 – 11 du 28 mars 2022,

Vu la délibération N° 2022 – 23 du 27 juin 2022 modifiant le périmètre d'assujettissement du Versement Mobilité Additionnel,

Vu la délibération N° 2022 – 31 du 2 décembre 2022 modifiant le périmètre d'assujettissement du Versement Mobilité Additionnel,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte par la délibération N° 2023 – 34 du 19 juin 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 Novembre 2023 portant modifications statutaires du Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités.

Vu la délibération N° 2023 – 25 du 19 juin 2023 modifiant le périmètre d'assujettissement du Versement Mobilité Additionnel,

CONSIDERANT

Que le Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités prélève un versement mobilité additionnel en vertu de l'article L-5722-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes des aires urbaines de plus de 50 000 habitants de ses membres urbains et dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines, au sens de l'Institut nationale de la statistique et des études économiques.

Que le taux de versement mobilité des communes d'Allennes-les-Marais, d'Annœullin, de Bauvin, de Carnin et de de Provin de la Métropole Européenne de Lille sera de 0.91% au 1^{er} janvier 2025 et que le cumul des taux de versement mobilité et versement mobilité additionnel est supérieur à 1%, le Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités ne pourra plus prélever de VMA sur ces communes à compter du 1^{er} janvier 2025.

Que la communauté d'agglomération Cœur de Flandres va prélever du versement mobilité au taux de 1.05% à compter du 1^{er} janvier 2025 et que le cumul des taux de versement mobilité et versement mobilité additionnel est supérieur à 1%, le syndicat mixte Hauts de France Mobilités ne pourra plus prélever de VMA sur les communes de Bailleul, de Méteren, de Neuf-Berquin, de Nieppe, de St-Jans-Cappel, de Steenwerck et de Vieux-Berquin

DECIDE

D'approuver la liste modifiée des communes dans lesquelles le versement mobilité additionnel est prélevé à compter du 1^{er} janvier 2025 et de la transmettre à l'URSSAF CAISSE NATIONALE (cf. annexe 1 à la présente délibération).

Le Président,



Christophe COULON

Liste des communes assujetties au Versement Mobilité Additionnel

Communes du Département du Nord :

Aire urbaine Béthune : (4 communes)

Estaires, Haverskerque, La Gorgue, Merville.

✓ Aire urbaine de Cambrai : (56 communes)

Estourmel.

Communes de la Communauté d'Agglomération de Cambrai :

Abancourt, Anneux, Aubencheul-au-Bac, Awoingt, Banteux, Bantigny, Bantouzelle, Blécourt, Boursies, Cagnoncles, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Cauroir, Crèvecœur-sur-l'Escaut, Cuvillers, Doignies, Escaudœuvres, Esnes, Eswars, Estrun, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame, Fressies, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Haynecourt, Hem-Lenglet, Honnecourt-sur-Escaut, Iwuy, Lesdain, Marcoing, Masnières, Mœuvres, Naves, Neuville-Saint-Rémy, Niergnies, Noyelles-sur-Escaut, Paillencourt, Proville, Raillencourt-Sainte-Olle, Ramillies, Ribécourt-la-Tour, Rieux-en-Cambrésis, Les Rues-des-Vignes, Rumilly-en-Cambrésis, Sailly-lez-Cambrai, Sancourt, Séranvillers-Forenvil, Thun-l'Évêque, Thun-Saint-Martin, Tilloy-lez-Cambrai, Villers-en-Cauchies, Villers-Guislain, Villers-Plouich, Wambaix.

Aire urbaine de Douai-Lens : (4 communes)

Moncheaux, Ostricourt, Thumeries, Wahagnies.

✓ Aire urbaine de Dunkerque : (34 communes)

Bambecque, Bergues, Biene, Bissezeele, Bollezeele, Brouckerque, Broxeele, Cappelle-Brouck, Crochte, Drincham, Eringhem, Esquelbecq, Herzeele, Hondshoote, Hoymille, Killem, Ledringhem, Looberghe, Merckeghem, Millam, Oost-Cappel, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint-Pierre-Brouck, Socx, Steene, Uxem, Volckerinckhove, Warhem, West-Cappel, Wormhout, Wylder, Zegerscappel.

✓ Aire urbaine de Lille (33 communes)

Aix, Attiches, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Bachy, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Bourghelles, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondecourt, Herrin, La Neuville, Landas, Louvil, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Nomain, Orchies, Phalempin, Pont-à-Marcq, Templeuve, Tourmignies, Wannehain.

✓ Aire urbaine de Maubeuge : (13 communes)

Audignies, Bérelles, Choisies, Damousies, Dimechaux, Dourlers, Eccles, Floursies, Mecquignies, Saint-Aubin, Semousies, Solrinnes, Wattignies-la-Victoire.

✓ Aire urbaine de Saint-Omer : (1 commune)

Saint-Momelin.

✓ Aire urbaine de Valenciennes : (15 communes)

Bermerain, Bry, Capelle, Escarmain, Eth, Jenlain, Maresches, Montrécourt, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Saulzoir, Sepmeries, Sommaing, Vendegies-sur-Ecaillon, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.

Communes du Département du Pas de Calais

✓ Aire urbaine d'Arras : (74 communes)

Ablainzevelle, Adinfer, Agnez-Lès-Duisans, Alette, Bailleulmont, Bailleulval, Barly, Bavincourt, Berles-au-Bois, Berneville, Bienvillers-au-Bois, Blairville, Boiry-Notre-Dame, Bullecourt, Bucquoy, Camblain-l'Abbé, Capelle-Fermont, La Cauchie, Chérisy, Coullemont, Courcelles-le-Comte, Couturelle, Croisilles, Denier, Douchy-Lès-Alette, Duisans, Ecoust-Saint-Mein, Ervillers, Foncquevillers, Fontaine-Les-Croisilles, Fosseux, Frévin-Capelle, Gandiempire, Gomiécourt, Gouves, Gouy-en-Artois, Grand-Rullecourt, Habarcq, Hamelincourt, Hannescamps, Haucourt, Haute-Avesnes, Hauteville, Hendecourt-lès-Ransart, La Herlière, Lattre-Saint-Quentin, Hermaville, Humbercamps, Izel-Les-Hameaux, Lignereuil, Manin, Monchiet, Monchy-au-Bois, Montenescourt, Mory, Moyenneville, Noyelle, Pelves, Pommier, Puisieux, Rémy, Saint Amand, Saint-Léger, Sars-le-Bois, Saulty, Simencourt, Sombrin, Souastre, Sus-Saint-Léger, Tilloy-Lès-Hermaville, Vis-en-Artois, Wanquetin, Warlus, Warluzeele.

✓ Aire urbaine Béthune : (12 communes)

Aumerval, Bailleul-Les-Permes, Fleurbaix, Floringhem, Fontaine-les-Hermans, Lanventie, Lestrem, Marest, Nédon, Nédonchel, Sachin, Sailly-Sur-La-Lys.

✓ Aire urbaine de Berck : (31 communes)

Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Berck, Beutin, Boisjean, Bréxent-Enocq, La Calotterie, Campigneulles-Les-Grandes, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Cucq, Etaples, Frencq, Groffliers, Lefaux, Lépine, Longvilliers, Maresville, Merlimont, Nempont-Saint-Firmin, Rang-du-Fliers, Roussent, Saint-Aubin, Saint-Josse, Sorrus, Tigny-Noyelle, Le Touquet-Paris-Plage, Tubersent, Verton, Waben, Wailly-Beaucamp.

✓ Aire urbaine de Boulogne sur Mer : (28 communes)

Alincthun, Ambleteuse, Audresselles, Bellebrune, Belle-et-Houllefort, Beuvrequen, Bournonville, Carly, Colembert, Crémarest, Halinghen, Henneveux, Hubersent, Lacres, Longueville, Maninghen-Henne, Menneville, Nabringhen, Offrethun, Questrecques, Samer, Tingry, Verlincthun, Wacquinghen, Le West, Wierre-au-Bois, Wierre-Effroy, Wirwignes.

✓ Aire urbaine de Calais : (17 communes)

Andres, Ardres, Autingues, Balinghem, Bouquehault, Brêmes, Campagne-Les-Guines, Guemps, Hermelinghen, Havelinghen, Landrethun-lès-Ardres, Louches, Nielles-Les-Ardres, Nortkerque, Offekerque, Rodelinghen, Saint-Inglevert.

✓ Aire urbaine de Douai-Lens : (17 communes)

Arleux-en-Gohelle, Bellonne, Brebières, Corbehem, Etaing, Fresnoy-en-Gohelle, Gouy-sous-Bellonne, Izel-Lès-Equerchin, Neuvireuil, Noyelles-sous-Bellonne, Oppy, Palluel, Quiéry-la-Motte, Récourt, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne, Vitry-en-Artois,

✓ Aire urbaine de Dunkerque : (4 communes)

Oye-Plage, Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Omer-Capelle.

✓ Aire urbaine de Saint-Omer : (76 communes)

Acquin-Westbécourt, Affringues, Bayenghem-lès-Seninghem, Boisdidinghem, Bouvelinghem, Cléty, Coulomby, Dohem, Elnes, Esquerdes, Leulinghem, Lumbres, Ouve-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Remilly-Wirquin, Seninghem, Setques, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes, Wisques, Zudausques.

Les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer :

Aire-sur-la-Lys, Arques, Audincthun, Avroult, Bayenghem-lez-Eperlecques, Beaumetz-lès-Aire, Bellinghem, Blendecques, Bomy, Campagne-lès-Wardrecques, Clairmarais, Coyecques, Delettes, Dennebroeucq, Ecques, Enquin-lez-Guinegatte, Eperlecques, Erny-Saint-Julien, Fauquembergues, Febvin-Palfart, Fléchin, Hallines, Helfaut, Heuringhem, Houlle, Laires, Longuenesse, Mametz, Mentque-Nortbécourt, Merck-Saint-Liévin, Moringhem, Moulle, Nordausques, Nort-Leulinghem, Quiestède, Racquinghem, Reclinghem, Renty, Roquetoire, Saint-Augustin, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Martin-d'Hardinghem, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Théroouanne, Thiembronne, Tilques, Tournehem-sur-la-Hem, Wardrecques, Wittes, Wizernes, Zouafques

Communes du Département de l'Aisne :

✓ Aire urbaine de Saint-Quentin : (107 communes)

Alaincourt, Attilly, Beauvois-en-Vermandois, Bellenglise, Bellicourt, Benay, Bernot, Berthenicourt, Brissay-Choigny, Brissy-Hamégicourt, Caulaincourt, Cerisy, Châtillon-sur-Oise, Croix-Fonsommes, Douchy, Essigny-le-Grand, Estrées, Etaves-et-Bocquiaux, Etreillers, Fluquières, Fontaine-Uterte, Francilly-Selency, Gibercourt, Gricourt, Hargicourt, Hauteville, Hinacourt, Holnon, Itancourt, Jeancourt, Joncourt, Lehacourt, Levergies, Ly-Fontaine, Magny-la-Fosse, Maissemy, Mézières-sur-Oise, Montbrehain, Mont-d'Origny, Montigny-en-Arrouaise, Moÿ-de-l'Aisne, Nauroy, Neuville, Origny-Sainte-Benoite, Pleine-Selve, Pœuilly, Pontru, Pontruet, Ramicourt, Regny, Remigny, Renansart, Ribemont, Roupy, Savy, Sequehart, Séry-lès-Mézières, Sissy, Surfontaine, Thenelles, Urvillers, Vaux-en-Vermandois, Vendelles, Vendeuil, Le Verguier, Vermand, Villeret, Villers-le-Sec.

Les communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois :

Annois, Artemps, Aubigny-aux-Kaisnes, Bray-Saint-Christophe, Castres, Clastres, Contescourt, Cugny, Dallon, Dury, Essigny-le-Petit, Fayet, Fieulaine, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-les-Clercs, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Happencourt, Harly, Homblières, Jussy, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Montescourt-Lizerolles, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Ollezy, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin, Saint-Simon, Seraucourt-le-Grand, Sommette-Eaucourt, Tugny-et-Pont, Villers-Saint-Christophe,

✓ Aire urbaine de Soissons : (75 communes)

Allemant, Ambrief, Bieuxy, Buzancy, Celles-sur-Aisne, Chacrise, Chassemy, Condé-sur-Aisne, Couvrelles, Droizy, Epagny, Laffaux, Lesges, Leuilly-sous-Coucy, Maast-et-Violaine, Muret-et-Crouettes, Nampteuil-sous-Muret, Nanteuil-la-Fosse, Sancy-les-Cheminots, Vasseny, Vézaponin, Villemontoire.

Les communes du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Soissonnais (SITUS) :

Acy, Ambleny, Bagneux, Belleu, Berzy le sec, Bieuxy, Billy-sur-Aisne, Braye, Bucy-le-Long, Chaudun, Chavigny, Chivres-Val, Ciry-Salsogne, Clamecy, Courmelles, Crouy, Cuffies, Cuisy-en-Almont, Cutry, Dommiers, Epagny, Fontenoy, Juvigny, Laversine, Leury, Margival, Mercin-et-Vaux, Missy-aux-Bois, Missy-sur-Aisne, Neuville-sur-Margival, Nouvron-Vingré, Noyant-et-Aconin, Osly-Courtil, Pasly, Pernant, Ploisy, Pommiers, Rozières-sur-Crise, Saconin-et-Breuil, Septmonts, Serchies, Sermoise, Soissons, Tartiers, Terny-Sorny, Vauxbuin, Vauxrezis, Venizel, Vézaponin, Vignolles, Villeneuve-saint-Germain, Vregny, Vuillery.

✓ Aire urbaine de Château-Thierry : (87 communes)

Les communes de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Armentières-sur-Ourcq, Azy-sur-Marne, Barzy-sur-Marne, Belleau, Beuvarde, Bézu-Saint-Germain, Blesmes, Bonneil, Bommesvalyn, Bouresches, Brasles, Brécy, Brumetz, Bruyères-sur-Fère, Bussiares, Celles-lès-Condé, Chartèves, Château-Thierry, Chézy-en-Orxois, Chierry, Cierges, Coincy, Condé-en-Brie, Connigis, Coulonges-Cohan, Courboin, Courchamps, Courmont, Courtemont-Varenes, Crézancy, Dhuis-et-Morin-en-Brie, Dravegny, Épaux-Bézu, Épièdes, Essômes-sur-Marne, Étampes-sur-Marne, Étrépilly, Fère-en-Tardenois, Fossoy, Fresnes-en-Tardenois, Gandelu, Gland, Goussancourt, Grisolles, Hautevesnes, Jaulgonne, La Croix-sur-Ourcq, Latilly, Le Charmel, Licy-Clignon, Loupeigne, Mareuil-en-Dôle, Mézy-Moulins, Mont-Saint-Père, Monthiers, Monthurel, Montigny-l'Allier, Montigny-lès-Condé, Montlevon, Nanteuil-Notre-Dame, Nesles-la-Montagne, Neuilly-Saint-Front, Nogentel, Pargny-la-Dhuys, Passy-sur-Marne, Priez, Reuilly-Sauvigny, Rocourt-Saint-Martin, Ronchères, Rozet-Saint-Albin, Rozoy-Bellevalle, Saint-Eugène, Saint-Gengoulph, Saponay, Sergy, Seringes-et-Nesles, Sommelans, Torcy-en-Valois, Trélou-sur-Marne, Vallées-en-Champagne, Verdilly, Vézilly, Vichel-Nanteuil, Viffort, Villeneuve-sur-Fère, Villers-Agron-Aiguizy, Villers-sur-Fère.